

Guide relatif à l'encouragement des publications de livres en Open Access

Version du 2 avril 2020

La soumission de requêtes pour l'encouragement des publications de livres en Open Access se base sur le [règlement relatif à l'encouragement des publications en libre accès \(Open Access\)](#). Ce guide propose aux requérants ainsi qu'aux maisons d'édition des informations complémentaires relatives à la procédure de publication en Open Access. Ce guide propose aux requérant-e-s ainsi qu'aux maisons d'édition des informations complémentaires relatives à la procédure de publication en Open Access.

Vous trouverez des informations détaillées concernant l'encouragement des publications de livres en Open Access aussi sur le [site web Open Access](#) du FNS.

Sommaire

1.	Formes de publication soutenues	2
2.	Financement de BPC modulaires	2
3.	Contrôle qualité (« peer-review »)	3
4.	Impressum	4
5.	DOI	5
6.	Métadonnées	5
	Annexe – exemple d'un impressum	7

1. Formes de publication soutenues

Les subsides Book Processing Charges (BPC) du FNS encouragent la publication en libre accès de **monographies** et d'**ouvrages collectifs**.

Les monographies au titre de l'article 3 du "règlement relatif à l'encouragement des publications en Open Access" sont des ouvrages complets, scientifiques et évalués par les pairs. Le FNS y intègre les thèses de doctorat et les habilitations, une fois qu'elles ont été préparées par la maison d'édition en vue d'une parution sous forme de livre, ainsi que les commentaires juridiques et les éditions.

2. Financement de BPC modulaires

Les frais pour une publication de livre en Open Access sont financés sous la forme de BPC modulaires et couvrent les **prestations suivantes des maisons d'édition** :

- Assurance qualité :
sélection des manuscrits et procédure de « peer-review », relecture spécialisée et / ou correctorat
- Production de la version numérique :
composition, mise en page et couverture, traitement des images et droits d'illustration, numérisation
- Diffusion :
marketing, publication en Open Access sur le site Internet de la maison d'édition et diffusion par le biais d'autres plateformes, mise à disposition des métadonnées conventionnelles, numériques, spécifiques à l'Open Access et prévues par le FNS (cf. chap. 5)

Le FNS finance les Book Processing Charges (BPC) jusqu'à concurrence des frais encourus effectifs (art. 10 du *Règlement relatif à l'encouragement des publications en libre accès (Open Access)*). Par conséquent, il attend des maisons d'édition une offre transparente de publications de livres en Open Access sur leur site Internet et se réserve le droit d'exiger, le cas échéant, un justificatif pour les ressources sollicitées.

Les BPC modulaires s'organisent de la manière suivante :

- **Module de base** : jusqu'à 15 000 CHF pour la publication d'un livre en Open Access comportant jusqu'à 750 000 caractères (espaces comprises).

Merci de bien vouloir indiquer un lien sur *mySNF* vers l'offre Open Access de la maison d'édition.

- **Module additionnel « caractères supplémentaires »** :

- CHF 3000.- forfaitaire pour les livres entre 750'000 et 1 million de caractères, ou
- CHF 5000.- forfaitaire pour les livres de plus d'un million de caractères.

Pour solliciter ces deux modules, **aucun** justificatif des frais n'est nécessaire (p. ex. devis ou calcul des frais). Merci de bien vouloir indiquer sur *mySNF* le nombre de caractères de la publication (conteneur de données « Besoin financier »). Le FNS se réserve le droit de vérifier la pertinence des coûts.

- **Module additionnel « Mise en page et droits d'image »** : au maximum 5000 CHF supplémentaires lors d'une charge de travail accrue démontrable pour la mise en page et les droits d'image.

Les coûts accrus pour la mise en page (p. ex. en raison de la conception et de l'intégration de nombreux graphiques, de caractères spéciaux, de colonnes marginales ou similaire) et / ou les droits d'image doivent être attestés par un devis de la maison d'édition ou par une facture des achats individuels d'images.

- **Module additionnel « Livre numérique enrichi »** : au maximum 5000 CHF supplémentaires.

Par « livre numérique enrichi », le FNS entend une publication numérique de livre qui, comparé à un PDF ou un ePUB traditionnel (avec lien de la table des matières et des notes de bas de page), offre des fonctionnalités supplémentaires, p. ex. des fichiers audio et vidéo, un lien vers des pages Internet externes ou des lexiques et des éléments interactifs. Ces fonctions supplémentaires doivent également être disponibles dans la version en Open Access.

Pour solliciter ce module complémentaire, le FNS exige que les caractéristiques de la publication numérique du livre ou les fonctionnalités particulières soient décrites et que leur programmation soit justifiée sous la forme d'un devis.

- **Module additionnel « Relecture dans des langues étrangères »** : au maximum 5000 CHF supplémentaires.

Pour solliciter ce module complémentaire, il faut justifier que la publication ne se fait pas dans la langue maternelle de l'auteur ou de l'auteure et que la visibilité de la publication et l'accueil des résultats de recherche en seront de ce fait accrus.

Le FNS ne fournit aucun subside pour les frais d'impression de monographies et d'ouvrages collectifs. Au cas où la publication paraît également sous la forme d'une version imprimée, il faut utiliser les BPC du FNS exclusivement pour la version numérique (first digital copy).

3. Contrôle qualité (« peer-review »)

Le contrôle qualité pour des monographies et des ouvrages collectifs incombe aux maisons d'édition. Elles effectuent un « peer-review » et le documentent (art. 9 du *règlement relatif à l'encouragement des publications en libre accès (Open Access)*). Une requête peut être seulement sollicitée lorsque la procédure « peer-review » est achevée et que la documentation est présente.

La **documentation de la procédure « peer-review »**, qui doit être présentée au FNS avec le dépôt de la demande, contient les documents suivants :

- Au minimum une expertise externe indépendante et significative sous une forme écrite,
- Une prise de position de la maison d'édition relative aux éventuelles critiques de l'expertise et comment le manuscrit a été révisé sur la base de ces points critiques.

Il faut déposer le manuscrit révisé auprès du FNS lors du dépôt de la demande.

Il faut remplir les prescriptions suivantes du FNS pour procéder au « peer-review » :

- L'expert-e travaille dans le domaine spécialisé de la publication.
- L'expert-e est considéré-e comme externe et indépendant-e. En d'autres termes, il / elle n'est pas impliqué-e dans le choix du manuscrit et dans la production de la publication par la maison d'édition (p. ex. éditeur / éditrice de séries) ; il / elle n'a aucun conflit d'intérêt avec les personnes impliquées dans la publication (éditeur / éditrice et / ou auteur-e).

Un conflit d'intérêt potentiel existe lorsque l'expert-e et le rédacteur ou la rédactrice

- travaillent ou travailleront dans le même institut ;

- se trouvent dans une relation personnelle ou familiale proche (parenté, mariage, partenariat, relation étroite d'amitié) ;
 - ont, auront dans un avenir proche ou ont eu récemment un rapport professionnel de dépendance ou de concurrence ;
 - ont publié ensemble au cours des cinq dernières années, illustrant une étroite collaboration ; ou
 - l'expert-e pourrait être partial pour d'autres raisons lors de l'évaluation de la qualité de la publication.
- L'expertise est significative et aborde en conséquence la qualité scientifique de la publication. L'expert-e est en possession de la totalité du manuscrit pour l'évaluation. L'évaluation de concepts de livres (« proposals ») n'est pas acceptée.
 - Dans le cas d'ouvrages collectifs, l'expert-e aborde chaque contribution individuelle. Si la thématique le permet, différents expert-e-s peuvent examiner les contributions individuelles de l'ouvrage collectif. L'ouvrage collectif doit également être évalué comme une publication globale au niveau de son homogénéité et de sa cohérence.
 - Dans le cas de thèses de doctorat et d'habilitation, il est possible de faire appel aux expertes et experts de la haute école pour évaluer le mémoire de qualification. Une prise de position séparée doit cependant présenter dans quelle mesure les points critiques éventuels dans les expertises ont été pris en compte pour la publication.

4. Impressum

L'impressum de la publication de livres en Open Access doit contenir les indications suivantes (art. 17 du *règlement relatif à l'encouragement des publications en libre accès (Open Access)*) :

- Année de parution.
- Numéro(s) ISBN : un numéro ISBN indépendant doit être attribué à chaque version dans le cas où un livre imprimé ou une version numérique payante paraissent en plus de la version en Open Access soutenue par le FNS.
- Digital Object Identifier : un numéro DOI est un identifiant numérique unique et durable pour les objets physiques, numériques ou abstraits. Le numéro DOI est attribué par la maison d'édition (cf. chap. 4).
- Licence « Creative Commons » : les monographies et ouvrages collectifs financés par le FNS doivent être rendus accessibles au minimum avec la licence CC BY-NC-ND (creative commons : created by, non commercial, no derivative). Le FNS ainsi que l'Open Access Scholarly Publishers Association (OASPA) recommandent l'utilisation de la licence CC-BY. Vous trouverez des informations relatives aux différentes licences CC et leur attribution sur les sites www.creativecommons.ch, www.creativecommons.org ou oaspa.org/why-cc-by/.

L'impressum doit exclusivement mentionner la licence CC de la publication en Open Access, car cette licence régit suffisamment l'utilisation de la publication. La citation du copyright traditionnel des maisons d'édition qui leur réserve tous les droits constitue au contraire une contradiction par rapport à la licence CC. Vous trouverez en annexe l'exemple d'un impressum.

- Mention relative à l'encouragement de la publication par le FNS : l'impressum doit mentionner le soutien du FNS, p. ex. de la manière suivante : « Publié avec le soutien du Fonds national

suisse de la recherche scientifique. » Le logo du FNS ne doit pas être obligatoirement inséré dans l'impressum.

5. DOI

Les Digital Object Identifiers (DOI) assurent trois fonctions essentielles :

- L'identification univoque d'une publication
- Un lien permanent menant au texte intégral de cette publication
- Des métadonnées étendues relatives à cette publication

Il existe plusieurs agences auprès desquelles les maisons d'édition peuvent enregistrer des DOI. Pour les publications, les trois agences suivantes sont pertinentes :

- [Crossref](#)
- [DataCite](#)
- [mEDRA](#)

Le FNS recommande aux maisons d'édition l'enregistrement de DOI via Crossref. Pour les publications scientifiques, Crossref propose un schéma de métadonnées entre-temps largement étendu, ainsi que divers services. Les maisons d'édition membres de l'[OAPEN Library](#) peuvent également enregistrer des DOI par ce biais pour leurs publications (via Crossref). Les clients de mEDRA peuvent transmettre les métadonnées relatives au DOI vers Crossref par le biais d'une convention complémentaire. En outre, le [DOI-Desk de l'EPF de Zurich](#) propose également un soutien lors de l'attribution de DOI (via DataCite).

Schéma de métadonnées

- [Crossref Metadata](#)
- [DataCite Metadata Schema](#)
- [mEDRA Schema](#)

Lors de l'attribution du DOI, il faut veiller à ce que l'URL primaire déposée mène à l'annonce de la publication du livre sur le site Internet de la maison d'édition et non pas directement au PDF. De ce fait, des informations supplémentaires relatives à la publication peuvent être consultées. Sur le site de l'annonce de la publication du livre, il faut indiquer clairement la possibilité de télécharger la publication en Open Access. Par ailleurs, le téléchargement ne doit pas être lié à une inscription sur le site Internet de la maison d'édition.

6. Métadonnées

Afin que des BPC puissent être versées aux maisons d'édition, le FNS exige l'indication des métadonnées relatives à la publication dans le cadre du déblocage de subsides (art. 15 du *Règlement relatif à l'encouragement des publications en libre accès (Open Access)*). Dans le cas d'ouvrages collectifs, il faut attribuer les métadonnées à chaque subside individuel.

Dans le cadre du déblocage de subsides, la saisie du DOI est exigée dans une première étape :

- Si le DOI est disponible et actif (c'est-à-dire que la publication est déjà parue), les métadonnées déposées associées au DOI sont automatiquement prises en compte dans les données output. Il suffira alors aux requérants de compléter sur mySNF les métadonnées éventuellement non déposées.

- Il faut remplir entièrement les données output si le DOI est disponible mais pas encore actif.
- Il faut également remplir entièrement les données output si le DOI n'est pas disponible.

Les métadonnées suivantes sont exigées dans les données output pour un autre dépôt dans la banque de données de recherche P3 du FNS, auprès de l'OAPEN Library et auprès de la Bibliothèque nationale suisse :

Métadonnées conventionnelles	
• Type de la publication*	Est d'office une « publication scient. – « peer reviewed » »
• Forme de publication*	Sélection : Livre Publication (ouvrage collectif)
• Titre*	
• Éditeur / editrice* (lors d'ouvrages collectifs)	
• Auteur / auteure*	
• Titre de la série	
• Numéro du volume	
• Maison d'édition*	
• Site de la maison d'édition*	
• Statut*	Sélection : Accepté / sous presse / publié
• Délai de publication*	
• ISBN*	
• ISSN de la série	
• Langue de la publication*	
• Thema-Code*	https://ns.editeur.org/thema/fr/
• Mots-clés* (en anglais)	
• Résumé* (en anglais)	
• Organisation d'encouragement	Le FNS attend l'indication de l'organisation d'encouragement et le numéro de contribution dans les métadonnées qui sont livrées à l'agence DOI. - Indication Crossref - Funding Data Identifier (anciennement Fundref ID) du FNS : 10.13039/501100001711 - Numéro de contribution complètement indiqué (p. ex. : B-0010_177117)
• Numéro de contribution	
Métadonnées numériques	
• DOI*	
• ORCID (si disponible)	Le FNS attend l'indication de l'ORCID dans les métadonnées qui sont livrées à l'agence DOI. - Cf. : ORCID in Publication Workflows : A Step-by-Step Guide for Publishers
Métadonnées spécifiques à l'Open Access	
• Licence	Le FNS attend l'indication de la licence dans les métadonnées qui sont livrées à l'agence DOI. - Indications Crossref

Par ailleurs, le FNS recommande de fournir à Crossref sous une forme lisible par machine les références figurant dans la bibliographie. Cf. <https://i4oc.org>.

Annexe – exemple d’un impressum

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique

Publié par
Maison d’édition Exemple
Rue Exemple 24
2004 Ville Exemple
www.maisondeditionexemple.ch

Texte © L’auteur / l’auteure 2018

Image de couverture : Un exemple de ciel
Relecture : Anna et Hubert Exemple, maison d’édition Exemple
Réalisation : Maison d’édition Exemple, Ville Exemple

ISBN (version reliée) : 978-x-xxxxxx-xx-x
ISBN (PDF) : 978-x-xxxxxx-xx-x
ISBN (EPUB) : 978-x-xxxxxx-xx-x
ISBN (Mobi / Kindle) : 978-x-xxxxxx-xx-x

DOI : <https://doi.org/xx.xxxx/x>



Cet ouvrage est couvert par une licence [Creative Commons Paternité 4.0 licence internationale](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).